



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR

Demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 8,8 ha (surface clôturée), pour une puissance d'environ 6,99 Mwc par la société TotalEnergies Renouvelables France

Lieu d'implantation : lieu dit « Inos », commune de MASSEGROS-CAUSSES-GORGES

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° PREF-DCIAT-BCPPAT-2025-301-001 du 28 octobre 2025 est prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque présenté par la société TotalEnergies Renouvelables France.

L'enquête se déroulera durant 30,5 jours consécutifs sur la commune de Masegros-Causse-Gorges, du **lundi 24 novembre 2025 à 9 h au mercredi 24 décembre 2025 à 12 h**.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès du responsable du projet suivant :

- Mme Hélène DOUSSIÈRE – TotalEnergies Renouvelables France, 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran – 34536 BEZIERS ; Tél : 06.14.98.19.58 - courriel : helene.doussiere@totalenergies.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Michel VIEILLEDENT, cadre de la chambre d'agriculture, à la retraite, conseiller en développement local, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siègera et recevra en personne les observations du public :

- lundi 24 novembre 2025 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 03 décembre 2025 de 9 h à 12 h ;
- vendredi 12 décembre 2025 de 14 h à 17 h ;
- jeudi 18 décembre 2025 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 24 décembre 2025 de 9 h à 12 h.

M. Jacques SIRVENS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai précité :

- Le dossier de l'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en format papier :
 - à la mairie susvisée, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **projetsolairemassegrosinos@democratie-active.fr**
- depuis un poste informatique mis à disposition du public en préfecture, faubourg Montbel 48000 Mende sur rendez-vous (contact tél. 04 66 49 67 71) aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Les observations du public peuvent être déposées :

- sur le registre « papier » à la mairie de Massegros-Causse-Gorges, ou transmises :
- par courrier, à la mairie de Massegros-Causse-Gorges, à l'attention du commissaire enquêteur – enquête publique « Projet de centrale photovoltaïque au sol », 4 place de la mairie, Le Massegros, 48500 Massegros-Causse-Gorges.
- au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse électronique suivante : **projetsolairemassegrosinos@democratie-active.fr**

Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/projetsolairemassegrosinos/>

A l'issue de l'enquête, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture et à la mairie de Massegros-Causse-Gorges pour y être consulté pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'État : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande de permis de construire en prenant soit une autorisation, soit un refus ou bien une autorisation assortie de prescriptions.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Laure TROTIN